

Prix et accès aux traitements médicamenteux innovants

Déclaration du groupe UNAF

Le présent avis permet d'ouvrir un débat citoyen nécessaire sur le prix et l'accès de tous aux médicaments innovants. Après la sonnette d'alarme tirée par 110 oncologues, puis Médecins du Monde et le CISS, dont l'UNAF est membre, il faut que cette question de société aux multiples dimensions -éthique, de spéculation financière, de soutien à l'innovation, de soutenabilité pour les comptes sociaux- puisse essaimer au sein de la société civile. Ce ne sont pas que des questions d'experts et de maîtrise des dépenses : il en va aussi du bien-être et/ou de la guérison pour les patients touchés gravement par la maladie et du soulagement pour leur famille, qui les accompagne au quotidien.

L'avis avance des propositions pour qu'un nouveau traitement innovant puisse bénéficier à tous ceux qui en ont besoin, sans condition autre que thérapeutique. En cela, notre modèle social peut être « un accélérateur d'innovation puisqu'il la solvabilise, en lui garantissant une diffusion rapide et massive », comme le rappelait la Ministre des Affaires sociales et de la santé en mai dernier.

Pour y parvenir l'avis formule des préconisations précises et ciblées que le Groupe de l'UNAF soutient. Il tient à en développer deux plus particulièrement.

Le marché du médicament innovant n'est pas un marché comme les autres. Il obéit à des règles très différentes et l'action du médicament sur le corps humain et la santé ne peut se soumettre à la seule régulation par le consommateur. Il est nécessaire dès lors pour les Etats d'avoir un rôle plus offensif et solidaire dans les négociations sur le prix des médicaments innovants.

La remontée d'informations par les patients fournit de nombreux éléments pour alimenter la qualité subjective, composante importante du prix, rarement négociée. Il existe peu d'outils pour l'évaluer a priori. En revanche, les mécanismes de révision du prix en fonction de la qualité de vie pourraient se développer, car les outils technologiques le permettent. Cela fait partie des évolutions assez profondes vers lesquelles il faut avancer.

Cela impose plus de transparence et de faire participer les patients à l'évaluation du prix. Garantir l'effectivité du principe de représentation des associations agréées dans toutes les instances ayant à statuer en matière d'évaluation et de fixation du prix des médicaments est donc primordial.

Deuxième point, qui retient l'attention du groupe de l'UNAF : au vu des perspectives de dépenses supplémentaires liées aux thérapeutiques innovantes, il est urgent de renforcer la capacité du système de régulation à prendre en compte l'équilibre financier des comptes sociaux. Un des moyens pour y parvenir est aussi de s'engager dans une véritable politique de prévention, d'éducation et de promotion de la santé. La santé représente un capital qui se constitue dès l'enfance. C'est, en partie,

des habitudes et des comportements acquis durant cette période que dépendra l'état de santé de chaque personne tout au long de sa vie. C'est dire l'importance du rôle éducatif de la famille.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.